



## **COMMUNE DE SAVIGNY**

### **Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal**

**10/2019**

### **Crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2019**

**Réf. : 20.03**

I:\2-FINANCES\20-COMPTABILITE-GENERALE-CAISSE-CONTENTIEUX\20.03-budget-planification-financiere\Crédits complémentaires\Préavis\_10-2019\_credits-complementaires\_2019.docx

**Savigny, le 4 octobre 2019**

<b>TABLE DES MATIERES</b>
---------------------------

<b>1. Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Dispositions légales .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Rubriques comptables concernées .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Récapitulation .....</b>	<b>4</b>
<b>5. Conclusion .....</b>	<b>5</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

En application des dispositions légales rappelées sous chiffre 2 ci-dessous, nous sollicitons l'octroi de crédits complémentaires pour des dépenses non prévues lors de l'établissement du budget 2019.

## 2. Dispositions légales

L'article 110 du Règlement du Conseil communal (RC) du 1<sup>er</sup> février 2016, dont la teneur reprend celle de l'article 11 du Règlement 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom – BLV 175.31.1), dispose que :

<sup>1</sup> *La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil en début de législature.*

<sup>2</sup> *Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil.*

En l'espèce, le Conseil communal, au cours de sa séance du 21 novembre 2016, a accordé une autorisation générale à la Municipalité d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à CHF 50'000.00 par cas.

## 3. Rubriques comptables concernées

### 431 Réseau routier

Compte : 3142.00 Entretien du réseau routier

Budget : CHF 125'000.00 / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 20'650.00**

### Justification

Lors de sa séance du 24 juin 2019, le Conseil communal a accordé un crédit de CHF 1'458'800.00 pour la réfection de la traversée routière de Mollie-Margot. Dès le 19 août 2019, le canton a entrepris la réfection de la route des Cullayes en traversée de localité (RC 638-C-S). Afin d'éviter qu'un tronçon de 90 mètres, situé entre ces deux routes, ne soit pas refait, la Municipalité a décidé sa réfection en collaboration avec le canton. Une subvention cantonale d'environ 33 % sera accordée pour ces travaux.

Compte : 3142.00 Entretien du réseau routier

Budget : CHF 125'000.00 / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 19'650.00**

Justification

Remplacement du caniveau existant défectueux (dangerosité avérée), sis sur la desserte du parking couvert du Complexe scolaire à la route de Mollie-Margot 5.

**810 Service des eaux**

Compte : 3144.20 Entretien du réseau et des captages

Budget : CHF 75'000.00 / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 45'000.00 HT**

Justification

Le permis de construire n° 2657, délivré le 2 avril 2019, porte sur la transformation d'une villa sise sur la parcelle RF n° 540 à la route de la Claie-aux-Moines 8. En complément à ces travaux, le propriétaire a prévu la réfection de l'entrée du chemin de la Métraude. Ce chantier nous offre l'opportunité de remplacer la conduite d'eau potable existante en acier, âgée de plus de 50 ans. Le projet consiste en la pose d'une nouvelle conduite en PE100 d'une longueur de 75 mètres.

Le détail des travaux est le suivant :

Sondages	CHF 5'000.00
Travaux de génie civil	CHF 10'000.00
Travaux spéciaux (forage dirigé)	CHF 12'500.00
Travaux d'appareillage	CHF 6'000.00
Borne hydrante	CHF 5'000.00
Honoraires d'ingénieurs	CHF 4'500.00
Divers et imprévus	CHF 2'000.00

**4. Récapitulation**

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019**

	<b><u>Budget 2019</u></b>	<b><u>Crédit demandé</u></b>	<b><u>Budget après crédit compl.</u></b>
<b>431</b>	CHF 125'000.00	<b>CHF 40'300.00</b>	CHF 165'300.00
<b>810</b>	CHF 75'000.00	<b>CHF 45'000.00</b>	CHF 120'000.00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>CHF 200'000.00</b>	<b>CHF 85'300.00</b>	<b>CHF 285'300.00</b>

## 5. Conclusion

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 10/2019 du 4 octobre 2019 ;  
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

**D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 85'300.00 (huitante-cinq mille trois cents francs) pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget 2019.**

Au nom de la Municipalité de Savigny  
La Syndique La Secrétaire

C. Weidmann Yenny

I. Schori

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 octobre 2019.

**Délégué municipal :** M. Louis Pipoz, Municipal